

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2017

Le 13 Juin 2017 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, Maire.

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF, M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LECAMPION, Mme PAGNON, Mme ANTOINE, Mme ASSELIN, M. BIDEL, Mme BOULLOT, M. BOULLOT, M. FURCY, M. GROS, Mme HARDEL, Mme LAMAZIERE, Mme LE BIHAN, Mme LEBOSQUAIN, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme B. MARIE, Mme MAUMINOT, M. MEERT, M. MORIN, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE et Mme SEVAUX.

**Absents excusés** :

M. DELAFOSSE qui avait donné procuration à Mme SEVAUX  
Mme LACOUR qui avait donné procuration à M. ROSE  
M. HEBERT qui avait donné procuration à M. GRANDIN,  
M. DESCHAMPS qui avait donné procuration à M. CHASLES,  
Mme LECONTE qui avait donné procuration à M. LEMARCHANT  
Mme DUVAL qui avait donné procuration à Mme LAMAZIERE  
M. DUVAL qui avait donné procuration à M. PIEDAGNEL  
M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme COUSIN

M. FAUVEL, M. GARNIER, M. HOREL, M. JULIEN, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LOISEL, Mme LOUIS, Mme MARIE M. M. OSMOND, Mme PESQUEREL.

**Secrétaire de Séance** : Mme ESSLING.

### **I – ADOPTION COMPTE RENDU**

#### *Séance du 28 mars 2017*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 mars 2017.

### **II – COMMUNICATIONS :**

**- Point retiré :**

Mme Cousin informe le Conseil Municipal que le sujet N° 8 concernant le SAGE est retiré de l'ordre du jour compte-tenu du fait que de nombreux élus n'ont pas pu accéder au dossier numérisé très volumineux et difficilement téléchargeable. Ce point sera revu ultérieurement.

**- Election des délégués le 30 juin :**

Mme le Maire fait part de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 30 juin prochain afin de désigner les délégués et suppléants des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales. Mme Cousin précise que, dans toutes les communes, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 Juin 2017 ; les résultats devant être transmis en Préfecture avant 20 h.

- Procédure contre la ville :

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution de la procédure concernant l'abattage des tilleuls.

Il est rappelé que la requête de M. Marie-Doutressoulle avait été rejetée par le Tribunal Administratif de CAEN. Après que M. Marie-Doutressoulle ait fait appel de cette décision, la Cour d'Appel de Nantes a rejeté sa requête.

- Subventions :

Mme le Maire fait part des subventions accordées par la Préfecture au nom de l'Etat :

Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) :

- . 6 826 € accordés pour la réfection du parquet de la salle de convivialité de Brectouville
- . 8 736 € accordés pour la rénovation du chauffage de la salle polyvalente de Guilberville et mise aux normes électriques de la salle des fêtes de Giéville
- . 37 404 € accordés pour l'aménagement de sécurité sur la RD 96 et aménagement de la rue des Aulnays à Guilberville
- . 38 529 € pour la rénovation des menuiseries de la Maison des Associations et de l'Enfance de Torigni-sur-Vire

Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) :

- . 27 905 € accordés pour la construction d'une rampe d'accessibilité au Château (mairie) de Torigni-sur-Vire.

- Remerciements :

. Des lettres de remerciements ont été envoyées pour les subventions accordées par la municipalité de Torigny-les-Villes. Elles émanent :

- \* de l'Association culturelle de Torigny ;
- \* des associations cantonales Banque Alimentaire et Restos du Cœur ;
- \* de l'association départementale du Secours Catholique.

. M. et Mme Marguerite ont transmis leurs remerciements appuyés à M. Varin pour son implication dans le suivi des travaux.

### **III - TARIFS CANTINE ET GARDERIE**

#### **Tarifs cantine :**

M. Gallier fait un rappel du fonctionnement actuel pour la fourniture des repas de cantine à Giéville et Torigni (repas préparés par la cuisine de Torigni) et Guilberville (fourniture des repas en liaison froide par la société Convivio).

A compter de la rentrée de septembre la cuisine de Torigni confectionnera les repas pour l'ensemble des cantines de Torigny-les-Villes (cantine de Giéville, de Guilberville et de Torigni-sur-Vire).

La commission des Affaires scolaires a étudié la réactualisation des tarifs pour les services de cantine et de garderie, à partir de septembre 2017.

Mme Essling intervient pour dire qu'elle n'a pas pu assister à la Commission des Affaires Scolaires et que cette question n'a pas été traitée lors du dernier bureau municipal. Elle se souvient qu'avait été évoquée une augmentation de 10 centimes non de 20 comme cela est proposé actuellement. Mme Cousin explique que cette projection ne tenait pas compte de la nouvelle solution de préparation des repas sur place. M. Grandin rappelle qu'il était prévu d'atteindre 3.65 € en fin de mandature afin d'équilibrer le service de cantine. Or, il s'avère que, pour l'équilibre, cette prévision ne peut être réalisée. Il ajoute que la qualité des repas fournis par la cuisine de Torigny sera de meilleure qualité, ce qui justifie, l'augmentation des tarifs de cantine supérieure au prévisionnel. M. Grandin indique que le CCAS peut venir en aide aux familles qui auraient des difficultés à régler les frais de restauration scolaire de leur(s) enfant(s). M. Gallier souligne que les repas ont un coût mais la qualité sera au rendez-vous avec des produits locaux.

M. Cailliez précise que 3.65 € correspond au prix moyen d'un repas. Pour équilibrer financièrement le service cantine, la commune doit apporter 117 000 €, ce qui représente un peu plus de 2 € par repas que la collectivité prend en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (46 voix pour, 1 contre, 1 abstention) d'appliquer les tarifs suivants pour les cantines de Torigny-les-Villes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Elèves :

- Familles domiciliées à Torigny-les-Villes : 3.50 €
- Familles domiciliées hors Torigny-les-Villes : 4.60 €
- Occasionnels : 4.60 €

Adultes :

- Instituteurs et agents municipaux : 8.20 €
- Retraités domiciliés à Torigny-les-Villes : 9.00 €
- Retraités domiciliés hors Torigny-les-Villes : 11.60 €

**Tarifs garderie :**

M. Grandin indique que le fonctionnement de la garderie de Guilberville reste inchangé pour cette année. Les travaux d'aménagement de la garderie ne seront pas réalisés pour la rentrée de septembre 2017, ce qui explique ce report dans l'organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire, sans augmentation, les tarifs suivants pour la garderie de Torigny-les-Villes :

<b>Horaires</b>	<b>Taris année scolaire 2017-2018</b>
8h30 à 9h00	1.30 €
8h00 à 9h00	1.80 €
7h30 à 9h00	2.30 €
16h30 à 17h00	1.30 €
16h30 à 17h30	1.80 €
16h30 à 18h00	2.30 €
16h30 à 18h30	2.80 €

#### **IV- EXTENSION GENDARMERIE : PERMIS DE CONSTRUIRE 4 LOGEMENTS**

M. Cailliez, Maire-Adjoint à l'urbanisme rappelle au Conseil que l'extension de la Gendarmerie de Torigny-les-Villes nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner pouvoir au Maire pour signer les marchés et avenants concernant les travaux de ces bâtiments (dans la limite des sommes inscrites au budget).

#### **V - TRAVAUX A LA MAISON DES ASSOCIATIONS :**

M. Varin apporte au Conseil Municipal des précisions sur le coût prévisionnel des travaux de menuiserie à la Maison des Associations et de l'Enfance.

Entreprise retenue : Lafosse/Françoise pour 102 555 € TTC (85 460 € HT).

Les travaux débuteront début septembre pour se terminer vers le 15 septembre 2017. Le coût à charge de la commune sera, après participation de St-Lô Agglo, de l'Etat (DETR) et après récupération de la TVA, d'environ 24 000 €.

#### **VI- TARIFS DES FLUIDES POUR SALLES LOUÉES**

M. Piedagnel, Maire-Adjoint aux Services Techniques explique que la location des salles communales donne lieu à la facturation de fluides et notamment du gaz. Le tarif du gaz est fluctuant et nécessite des ajustements en fonction des évolutions des prix du marché. Le Conseil Municipal est invité à délibérer au regard des tarifs actuels. Il est aussi possible de déléguer au maire l'ajustement de ces tarifs de facturation des fluides, afin de facturer aux usagers le tarif le plus juste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, comme présentés en annexes.

En ce qui concerne la délégation au maire sur la fluctuation des tarifs : le conseil juge inutile de délibérer sur ce sujet.

## **VII – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il s'agit de la redevance d'occupation du Domaine Public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Suite à la création de la commune nouvelle, il est proposé au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du dernier recensement en vigueur publié par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice considéré;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux prévu selon la règle de valorisation définie dans le décret afférent et prenant en compte l'indication du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement qui a décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au Bulletin Officiel,

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier.

(Le montant annuel de la redevance perçue en 2016 a été de 760 €).

Le Conseil Municipal donne son accord sur les conditions énoncées ci-dessus.

## **VIII- SAGE DU BASSIN DE LA VIRE**

Sujet reporté comme évoqué en préambule.

## **IX– CRÉATION DE POSTES**

Le contrat aidé d'un agent de la commune est arrivé à échéance.

Une nouvelle organisation des services administratifs a été mise en place en corrélation avec des modifications d'horaires d'ouverture au public des mairies.

Suite à ces évolutions, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 20 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, un agent comptable a été recruté pour renforcer le service comptabilité à raison d'un contrat à mi-temps.

M. Lemarchant demande s'il est possible d'avoir les noms des personnes recrutées. Mme Cousin précise que les élus peuvent en être informés à leur demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial (20 h) à compter du 17 Juillet 2017.

## **X- DECLASSEMENT TERRAIN DU CAMPING LE LAC DES CHARMILLES**

Par délibération en date du 28 février 2017, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner les parcelles cadastrées ZH 39,40, 60 et 61 pour une contenance de 23 250 m<sup>2</sup> à la SARL « CAMPING de TORIGNY LES VILLES ». Il convient désormais de déclasser ces terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déclasser ces terrains afin de les intégrer au domaine privé de la commune de Torigny-les-Villes.

## **XI - REUNION AVEC LES SERVICES DEPARTEMENTAUX A PROPOS DU PETIT GYMNASSE DU COLLEGE - INFORMATION**

M. Varin, Maire-Adjoint aux Travaux, fait part au Conseil Municipal des informations communiquées lors de 2 réunions demandées et organisées par le département au collège A. Camus en vue de l'amélioration de la sécurité au niveau de l'entrée route de St Jean, voie parc à vélos et sortie sur la rue du Bonfossé.

## **XII- PRODUITS IRRECOUVRABLES**

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances, fait part au Conseil que le comptable public a informé la commune qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines créances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes et non-valeur les dossiers dont les montants suivent :

Budget général	322.70 €	6542- Créance éteinte
Legs Danican (dette cantine) :	489.80 €	6542 -Créance éteinte
Budget général	583.73 €	6541 - Non valeur
Legs Danican (dette cantine) :	142.53 €	6541 - Non valeur

## **XIII- TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Conformément à l'arrêté préfectoral n°324-17 du 24 avril 2017, il convient de dresser la liste préparatoire annuelle en tirant au sort 9 jurés.

Pour des raisons techniques, le sujet est reporté à une prochaine séance (30 juin).

#### **XIV – QUESTIONS DIVERSES**

a) Groupes de travail de St Lô agglo :

Mme Cousin informe que St-Lô Agglo propose aux élus communaux d'entrer dans des groupes de travail traitant une thématique précise (Environnement et ingénierie, Bâtiments communautaires, Eau et assainissement, Ordures ménagères, Transition énergétique, Enfance jeunesse et sports, Réseaux Normandie, Gestion des terrains multisports, projet Kiosk, organisation des trophées sportifs, Enseignement supérieur...)

Inscription possible en fin de réunion. Réponse attendue par St-Lô Agglo pour le 15 Juin.

b) Remerciements :

M. Lemarchant remercie les services techniques communaux (et plus particulièrement M. Sineux) pour leurs interventions lors de l'organisation des feux de la St Jean.

c) Vente du presbytère :

M. Rose indique que la signature de l'acte de vente du presbytère de Giéville a été réalisée cette semaine.

d) Rythmes scolaires pour la rentrée 2017 :

M. Morin demande des informations quant à l'organisation de la semaine scolaire lors de la rentrée de septembre 2017.

Mme Cousin répond que la commune maintient la semaine scolaire actuelle et l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2017-2018.

Elle précise que le décret autorisant des assouplissements n'est pas sorti à ce jour.

Mme Cousin indique que l'Etat pourrait arrêter de verser le fonds (dit « d'amorçage ») qui ne couvrirait déjà pas la totalité du coût des TAP pour la commune.

Mme le Maire explique que l'organisation de la semaine scolaire a de nombreuses incidences :

- sur les horaires des écoles (dont le mercredi) ;
- sur ceux de la garderie ;
- de la cantine ;
- des transports ;
- des personnels communaux.

De plus, les TAP ont engagé la commune envers des associations et des animateurs.

Toute cette organisation suppose un travail partenarial avec les Conseils d'Ecole et l'Inspection Académique.

Pour toutes ces raisons, M. Grandin confirme qu'il est nécessaire de travailler très en amont si une modification devait être apportée. Il ajoute qu'un travail de réflexion sera engagé de façon à ne pas prendre les parents d'élèves au dépourvu.

M. Morin dit son souhait que les familles soient informées suffisamment tôt afin d'avoir le temps de s'organiser.

La séance est levée à 22 h 15.